REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT AISNE

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune d'OIGNY EN VALOIS

Le huit juin deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Me. Christine OLRY Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal.	**En exercice**	Qui ont pris part à la délibération
11	**11**	**10**

Date de la convocation
02/06/2020

Date d'affichage
02/06/2020

Présents :
M. Gilbert BACCI, M. Hubert CASTEL, M. Éric MEZARD, Me Axelle DUBOIS, , M. Alexandre LEGAT, Me Béatrice MALICE, Me Isabelle LEBLANC-GOSSIER,

Absents représentés : M. Eddy LACROIX pouvoir à Éric MEZARD
M. Jérôme COLPIN pouvoir à Axelle DUBOIS

Absente : Me Alexandra HENRIST

Secrétaire : Alexandre LEGAT

Lecture des comptes-rendus des conseil du 24.02 2020 et du 25.05.2020
Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité

DELIBERATION N°18-20 : Redevance pour occupation du domaine public par ENEDIS

Madame le Maire expose au Conseil que la demande de versement de la redevance 2020 pour occupation du domaine public par ENEDIS, doit être renouvelée chaque année. Pour le budget 2020 elle s'élève à **212 €** (montant calculé suivant les informations communiquées par ENEDIS).

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte à l'unanimité de demander le versement de la redevance.

DELIBERATION N°19-20 : Redevance pour occupation du domaine public par ORANGE

Madame le Maire expose au Conseil que la demande de versement de la redevance pour occupation du domaine public par ORANGE, doit être renouvelée chaque année. Pour le budget 2020 elle s'élève à 279 € (montant calculé suivant les informations communiquées par ORANGE, soit une actualisation de 1.38853%).
Artères aériennes (40€x1.38853x0.660=36.66) +artères souterraines (30€x1.38853x5.822=242.54€). Total 242.54+36.66=279.20€ arrondi à **279€.**

Après délibération, l'ensemble du conseil accepte à l'unanimité de demander le versement de la redevance par ORANGE.

DELIBERATION N°20-20 : Fixation des taux d'imposition 2020

Après avoir présenté l'Etat 1259 communiqué par la DGFIP à l'ensemble du Conseil, premier à ne pas prendre en compte le montant de la Taxe d'habitation compensé par l'Etat.
Les taux d'imposition de la commune sont : TH 13.07%, TF 12.05%, TFNB 27.80%
Les bases proposées par l'Etat n'ont que légèrement augmenté.
Le produit fiscal 2020 attendu s'élève à 30 036 € + 31 930 (TH compensée par l'Etat) soit 61 966 €, 2 973 € d'allocations compensatrices, complétés par l'attribution de compensation de la CCRV de 2 419.89 € et le FPIC 2 740.00€.
Dans ces conditions, Madame le Maire explique que le produit fiscal sera suffisant pour l'équilibre du budget et **propose de ne pas augmenter les taux 2020**, compte tenu du contexte économique, du faible taux d'inflation, du niveau de la Trésorerie de la commune, soit :

Taux 2020 (Taxe d'habitation :		13.07%) compensation Etat
Taxe Foncière	:	12.05%
Taxe Foncier non bâti :		27.80%

Après délibération, l'ensemble du conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020.
Vote : Unanimité

DELIBERATION N°21-20 Vote du budget primitif 2020

Après avoir remis tous les documents nécessaires à la compréhension de l'établissement du budget,
Madame le Maire présente par chapitre et en détails les chiffres du budget primitif 2020 tant en investissement qu'en fonctionnement ; elle fait observer la maitrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des subventions d'investissement notamment par l'Etat, le bon niveau du FCTVA (travaux 2019), l'augmentation de la dotation « Elus locaux ».
Elle fait remarquer : -la hausse des dépenses obligatoires comme le SDIS et les écoles, -la stabilité des dotations, -la stabilité du produit des taxes en raison de la compensation décidée par l'Etat, ainsi que la faible augmentation des bases.
Constatant cependant que le produit attendu des taxes suffit au bon équilibre du budget,
Le budget est voté en équilibre avec l'accord du Receveur municipal :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	72 331.64	Dépenses	339 313.98
Recettes	72 331.64	Recettes	339 313.98